

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS PAR LA PRATIQUE DE TESTS INDIVIDUELS
ET STATISTIQUES - (N° 1903)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Ferracci

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. L'obligation fixée au 2° est couverte par le 1°.